

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 6 JUILLET 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 27

Convocation du 27.06.2023
Affichage du 27.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de La Ventrouze suite à la convocation du 27.06.2023, affichée le vingt-sept juin 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique, Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMERET Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M DESCHAMPS Michel, Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à Mme RADIGUET Angéline), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame REVET Evelyne est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.07.126

CENTRE DE LOISIRS AVENANT EN MOINS-VALUE : MARCHE REHABILITATION ET EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du centre de loisirs de Longny, l'entreprise LESSINGER Menuiserie titulaire du Lot n° 07 du marché menuiseries intérieures bois nous a fait parvenir un devis négatif de 2 000 € en raison d'une moins-value sur les façades des placards.

Le montant de base HT passe donc de 82 000 € à 80 000 € soit – 2.44 % du montant HT du marché de travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte modificatif de marché n°1 du lot n°7 menuiseries intérieures bois,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce marché.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**



Réhabilitation et extension du centre de loisirs [CLSH 3-12 ans] 2 Route de Bizou – Longny au Perche 61290 LONGNY LES VILLAGES

ACTE MODIFICATIF DE MARCHÉ N°01

LOT N°07 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Entre les soussignés,

Communauté de Communes des Hauts du Perche – 2 Rue du Vieux Moulin – Longny au Perche – 61290 – LONGNY LES VILLAGES, représentée par Monsieur Emmanuel LE SECQ, Président, dénommé Maître d'ouvrage,

et SARL LESSINGER MENUISERIE – 23 bis Route de Fresnay – 61000 – St Germain du Corbéis – SIRET 312 786 619 00022, représentée par Monsieur Jean Baptiste Lessinger, gérant.

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 de l'acte d'engagement initial est modifié dans les conditions fixées ci après :

| | |
|---|---|
| Montant Base Marché H.T. - TF01 | 82 000,00 € |
| Avenant N°01 H.T. - remise commerciale suite erreur parement façades de placard | - 2 000,00 € soit -2,44% du montant HT du marché de travaux |
| Montant global H.T. | 80 000,00 € |
| T.V.A. 20% | 16 000,00 € |
| Montant global TTC | 96 000,00 € |

ARTICLE 2

Toutes les clauses et conditions générales de l'acte d'engagement demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

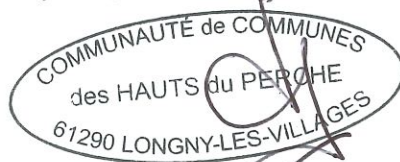
ARTICLE 3

Le présent document vaut notification d'avenant de travaux et ordre de service de démarrer les travaux d'avenant.

Fait à La Ferté Bd Le 24 juin 2023

Le Maître d'ouvrage
Cdc des Hauts du Perche

Le Président,



Emmanuel LE SECQ.

L'Entrepreneur





Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 061-200068856-20230706-2023_07_126-DE



LESSINGER MENUISERIE

23 Bis route de Fresnay

61000 ST GERMAIN DU CORBEIS

Tél : 02 33 26 22 04 - email : lessingermenuiserie@orange.fr

DEVIS N° 9468

ST GERMAIN DU CORBEIS, le 21 juin 2023

Date de la visite préalable au devis :

Adresse Chantier :

CENTRE DE LOISIRS

61290 LONGNY LES VILLAGES

Objet du devis

CDC DES HAUTS DU PERCHE

2, rue du Vieux Moulin

LONGNY AU PERCHE

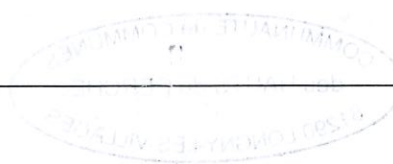
61290 LONGNY AU PERCHE

Réhabilitation / extension du

centre de loisirs

2 Route de Bizou - Longny au Perche

61290 - Longny les Villages LOT 07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS moins value placard



| Désignation | Quantité | Un | Prix unit. | Montant H.T. | TVA |
|---|----------|----|------------|------------------|-----|
| LES PLACARDS | | | | | |
| 1 - Les façades moins value suite différence fournisseur façade | -1,000 | U | 2 000,00 | -2 000,00 | 4 |
| Sous-total LES PLACARDS | | | | -2 000,00 | |

| | |
|----------------------|-----------|
| Total H.T. | -2 000,00 |
| Total T.V.A. 20,00 % | -400,00 |
| Total T.T.C. | -2 400,00 |
| Net à payer (Euro) | -2 400,00 |

"La TVA et les autres charges subiront les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements".

Nos prix sont valables 1 mois sous réserve COVID-19

Conditions de règlement :

- Acompte de 30 % à la commande
- Situations présentées en cours de travaux.
- Solde selon facture

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

Taux de pénalité de retard : 2.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € pourra être perçue par le créancier en cas de retard de paiement sur chaque facture en application des articles L441-3 et L441-6 du code de commerce. Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

Merci de nous retourner votre accord daté, signé.
"bon pour commande" manuscrit.

Prévision des travaux : A convenir avec le client

Signature
Longny les Villages, le 6 juillet 2023
Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
Emmanuel LE SECQ
290 LONGNY LES VILLAGES



Certificat N°E12433

IBAN : FR76 3004 7146 3000 0139 6180 170, BIC : CMCIFRPP

Une assurance décennale a été souscrite auprès de la compagnie d'assurance AXA sous le numéro de police 460502820 ayant pour couverture géographique la zone de La France.